



Pour la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

## enseignante ou enseignant de théorie dans le domaine de l'informatique

**Contrat de durée déterminée jusqu'au  
31 décembre 2026, possiblement renouvelable.**

**Mission** Assurer l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques, dans le domaine du développement d'applications web, aux apprentis de la section informatique (niveau d'enseignement CFC) selon les ordonnances de formation et les préparer aux examens finaux. Assurer le développement des compétences sociales des apprentis. Amener ces derniers à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux procédures de qualification ainsi qu'aux projets et activités de la division.

**Taux d'activité** Env. 50%

- Profil**
- Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent
  - Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
  - Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum dans le domaine informatique
  - Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

**Fonction de référence et  
classe de traitement** Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17

**Entrée en fonction** 1<sup>er</sup> août 2025 (début des cours : 18 août 2025)

**Lieu de travail** Porrentruy

**Renseignements** peuvent être obtenus auprès du directeur de la division technique, M. Claude Maitre (032 420 35 50).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Route de Moutier 16, 2800 Delémont, avec la mention "Postulation DIVTEC - Enseignant domaine informatique", jusqu'au 2 avril 2025.